

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavissee Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglinge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



Édito

L'année 2008 a confirmé le besoin de renforcer la transparence en matière de nucléaire. Les incidents sur le site du Tricastin, ainsi que celui de la centrale nucléaire de Krsko en Slovénie, ont démontré la nécessité d'une information transparente et rapide en pareille situation.

Le décret du 28 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI), mis en œuvre en application de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire (dite TSN) du 13 juin 2006, est venu préciser les missions, les droits et les devoirs de cet organisme. La CLI de la centrale de Cattenom, qui existe depuis 26 ans déjà, évolue donc afin de remplir convenablement sa mission. Comportant des représentants de la société civile, la CLI a pour principale fonction d'être un relais d'information en direction de la population.

Nouvellement désigné Président de la CLI de Cattenom par le Président du Conseil Général, je souhaite qu'elle remplisse pleinement ses missions, qu'elle soit au cœur des débats animant notre territoire.

Ce second numéro de la Lettre de la CLI s'est voulu thématique et traite d'un sujet d'actualité : la surveillance de l'environnement autour de la centrale. Force est de constater que de nombreux acteurs sont impliqués afin de garantir un contrôle maximum des installations.

Les questions d'environnement imprègnent de plus en plus notre société et le développement économique de notre territoire ne pourra se réaliser sans la garantie d'une sécurité totale pour l'homme et l'environnement.

Tout au long de l'année 2009, la CLI s'attachera à la réalisation de cet objectif et rendra compte de ses travaux et de ses débats.

Patrick Weiten

Président de la CLI,
1^{er} Vice-Président
du Conseil Général de la Moselle

À la une...

Nucléaire et environnement : exploitation et production sous haute surveillance

La Commission Locale d'Information, outil privilégié de transparence nucléaire au niveau local, a une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. Afin de mieux vous renseigner sur les activités du CNPE de Cattenom dont vous êtes riverains, ce 2^e numéro de la lettre de la CLI est consacré à l'environnement et aux diverses mesures dédiées à sa préservation.

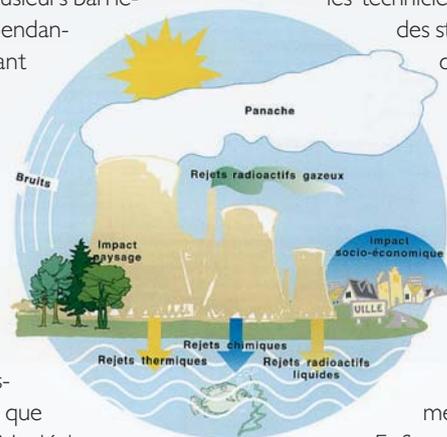
La sûreté nucléaire consiste à prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger l'homme et l'environnement des éventuelles conséquences que pourrait engendrer la production nucléaire d'électricité. Cette priorité est présente dès la conception technique de la centrale (notamment grâce à plusieurs barrières étanches et indépendantes) ainsi que pendant toutes ses phases d'exploitation. À cet effet, des contrôles sont menés à différents niveaux : en interne (par les services du CNPE et par l'Inspection nucléaire d'EDF) et en externe (par des instituts indépendants tels que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (ALQA), etc.). Comme de nombreuses installations industrielles, la centrale a besoin d'eau pour fonctionner. Elle rejette également dans l'environnement des effluents liquides ou gazeux issus de son exploitation. Ses rejets, limités par un arrêté interministériel, sont strictement contrôlés.

Outre le contrôle de ces rejets, une sur-

veillance radioécologique permanente est effectuée sur le milieu récepteur (c'est-à-dire l'eau, l'air, la faune et la flore). L'eau de la Moselle, l'herbe et le lait sont ainsi analysés tous les mois ; la surveillance de l'air ambiant est également exercée en permanence.

Les prélèvements et mesures, effectués par les techniciens de la centrale ou par des stations automatiques, font quant à eux l'objet d'un double contrôle par les pouvoirs publics (ASN). Par ailleurs, une surveillance radioécologique est également effectuée par l'IRSN, à l'aide de son propre réseau de stations de prélèvements et de surveillance.

Enfin, une convention signée entre le CNPE et l'ALQA, qui dispose elle aussi de ses propres balises de mesure de la radioactivité, engage les deux parties à échanger les données dont elles disposent. Pour découvrir plus précisément les mesures effectuées (nombre de balises, emplacements, fonctionnement, etc.), mieux les comprendre ainsi que connaître la manière dont vous pouvez accéder aux divers résultats de ces analyses, lire notre dossier en pages centrales.



Mesurer, vérifier, sécuriser

L'impact d'une installation nucléaire sur l'environnement est dû principalement à ses rejets radioactifs, thermiques et chimiques. En plus des règles strictes de prévention, des mesures édictées par la réglementation française sont destinées à maintenir ces rejets à des niveaux acceptables du point de vue de la santé des personnes et de la protection de l'environnement. Appliquées avec la même rigueur dans tous les CNPE français, ces mesures régulières – garantes de votre sécurité – vous sont détaillées dans ce dossier.

En France, l'implantation et l'exploitation d'une installation nucléaire sont régies par une série de procédures ayant pour objet de contrôler et de limiter ses effets sur l'environnement. Première étape : l'enquête préliminaire conduite lors de la construction du site qui permet de définir le « point zéro ». Cet état radiologique du site réalisé avant l'entrée en service de la centrale nucléaire sert ensuite de référence pour mesurer les éventuelles fluctuations de la radioactivité du milieu pendant la période d'exploitation.

À cette enquête préliminaire s'ajoute ensuite – et en permanence pendant toute la période d'exploitation de la centrale – une série de contrôles, prélèvements et mesures effectués par l'exploitant (soit le CNPE et EDF), par des organismes relevant des pouvoirs publics (l'ASN et l'IRSN) et par des laboratoires indépendants (notamment l'ALQA et le cabinet d'études Pedon Environnement avec qui le CNPE a établi un partenariat en matière de surveillance aquatique).

Tous les résultats ainsi produits sont systématiquement disponibles à la consultation auprès du CNPE de Cattenom ou des organismes préleveurs.

Les rejets radioactifs

Les quantités d'effluents que les centrales sont autorisées à rejeter (rejets radioactifs liquides ou gazeux préalablement triés, stockés et traités) sont établies par les pouvoirs publics à des niveaux très bas. Appliqué aux populations environnantes, l'impact dosimétrique de ces rejets est inférieur à 1/1 000^e de la radioactivité naturelle.

Les rejets thermiques

L'eau qui alimente les circuits de refroidissement de la centrale est légèrement échauffée quand elle est rejetée dans la Moselle. Cet échauffement est mesuré en permanence afin que la température du milieu aquatique ne dépasse pas les limites fixées par la réglementation selon les périodes de l'année. Pendant les périodes de forte chaleur, la centrale est exploitée à une puissance plus faible et peut même, en cas de nécessité, être provisoirement arrêtée. Les inventaires des espèces vivant dans le milieu aquatique indiquent quant à eux que l'équilibre de l'écosystème n'est pas modifié.

Les rejets chimiques

Pour pouvoir être utilisée dans les circuits, l'eau

destinée au refroidissement des installations de la centrale doit subir différents traitements chimiques (déminéralisation, chloration...). Ces traitements donnent lieu à des rejets d'effluents tels que sodium, chlorures, sulfates contrôlés par des dispositifs automatiques qui enregistrent en continu le niveau de radioactivité, la température, le pH, etc. Les études régulièrement conduites sur l'écosystème aquatique environnant la centrale montrent que les rejets en sel ont une influence limitée sur la faune et la flore.

Autres impacts

Niveau sonore : aux abords de la centrale, les niveaux sonores sont de l'ordre de 40 dB, niveau comparable au bruit du vent dans les feuilles d'un arbre.

Climat : l'évaporation d'air humide qui émane de la centrale n'a pas d'effet sur le climat local, si ce n'est une faible réduction de l'ensoleillement aux abords du site.

Déchets et propreté : le fonctionnement d'une centrale produit des déchets solides qui ne sont pas rejetés dans l'environnement mais confinés et stockés sur des sites sécurisés et strictement contrôlés.

SUR LE TERRAIN Les prélèvements en question

PATRICK MAJERUS,
EXPERT EN RADIOPROTECTION



« Une station de contrôle performante au Grand-Duché »

Rattachée au ministère de la Santé du Luxembourg, la division de la radioprotection regroupe 13 collaborateurs, tous experts en sécurité nucléaire. Grâce à nos 23 balises, dont la plupart sont situées à Roussy-le-Village, à proximité de la centrale nucléaire de Cattenom, un suivi constant est réalisé au niveau environnemental. Quatre fois par

mois, les relevés permettent de mesurer le rayonnement ambiant dans la zone, gage d'assurance qualité. La station est performante et proposera ses résultats au grand public via un site Internet qui sera mis en ligne courant 2009. www.gouvernement.lu

MICHEL MARQUEZ,
INGÉNIEUR À L'ALQA



« Surveillance continue autour de Cattenom »

L'ALQA a été créée en 1992 à l'ini-

tiative du Conseil Régional de Lorraine. Sa mission principale consiste à gérer un réseau de surveillance de la radioactivité dans l'environnement.

Pour ce faire, des équipements de mesures ont été disposés tout autour de la centrale nucléaire de Cattenom, à Breistroff-la-Grande, à Thionville ou encore à Petite-Hettange. Le rayonnement gamma ambiant est mesuré en continu ainsi que la radioactivité artificielle grâce à des balises aérosols où l'on collecte les poussières sur des filtres.

En complément d'EDF, l'ALQA édite un bulletin trimestriel d'in-

formations distribué dans plus de 150 communes aux alentours de Cattenom et fait également part de ses résultats sur son site Internet.

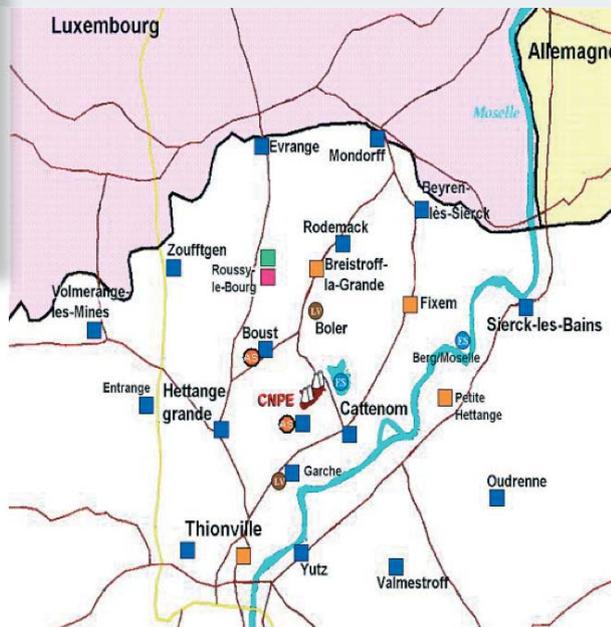
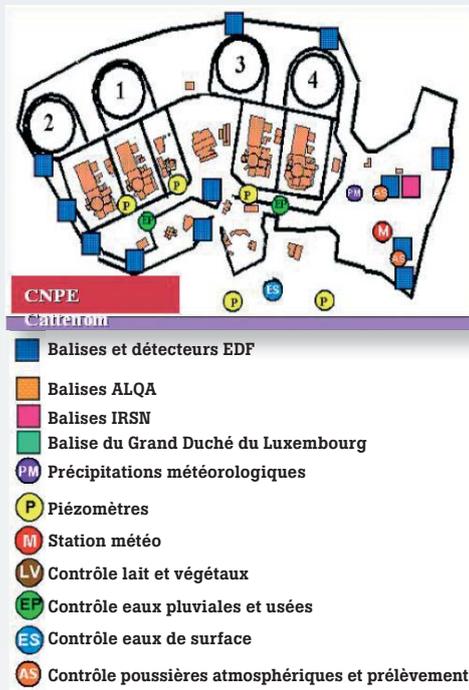
www.atmolor.org

CATHERINE CHAROTTE,
RESPONSABLE D'ÉQUIPE,
ANTENNE ENVIRONNEMENT
DU CNPE DE CATTENOM

« Surveillance de l'environnement garantie »

EDF a l'obligation, de par un arrêté interministériel de 2004, de surveiller l'environnement. À cet effet, 29 balises, placées à un,

RADIOACTIVITÉ Les points de surveillance



En plus du contrôle des rejets de la centrale, une surveillance radioécologique permanente est effectuée sur le milieu récepteur (c'est-à-dire l'eau, l'air, la faune et la flore).

L'agrément des laboratoires d'EDF

Dans le but de mettre en place un réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement (RNM) en 2010, l'ASN a rendu obligatoire une procédure d'agrément des laboratoires effectuant ce type de mesures. Un resserrement des normes qualité de ces laboratoires a été instauré pour assurer la fiabilité de la comparaison. Les demandes d'agrément des laboratoires EDF ont mis en évidence des écarts dans les méthodes de mesure de la radioactivité dans l'environnement. Ainsi, depuis le 16 décembre 2008 et suite à l'avis défavorable de l'ASN, les laboratoires internes d'EDF ne sont plus agréés pour les mesures de tritium et de radioactivité bêta dans l'eau et dans l'air. L'ASN a demandé à EDF d'engager un programme d'actions correctives. Jusqu'à obtention des agréments, EDF doit soustraire ces mesures de radioactivité dans l'environnement à des laboratoires extérieurs agréés. L'ASN précise qu'elle réalisera des inspections sur site pour s'assurer que l'ensemble des mesures correctives auront bien été mises en place. La question des agréments a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la dernière réunion de la CLI.

cinq et dix kilomètres des clôtures de la centrale, mesurent le rayonnement gamma ambiant en continu.

Des prélèvements sont également réalisés quotidiennement au niveau de l'air et mensuellement au niveau de l'eau et de la chaîne alimentaire. Les eaux souterraines sont bien sûr analysées et 3 stations de mesures automatiques physicochimiques ont été installées sur la Moselle.

Le CNPE publie ses résultats chaque mois dans « La Lettre de Cattenom » et sur le site Internet national de l'exploitant.

www.edf.fr



NATHALIE CHAPTAL-GRADOZ, ADJOINTE AU CHEF DE SERVICE À L'IRSN



« Télé-surveillance automatisée en temps réel »

Dans une dynamique d'excellence scientifique et technique, les ingénieurs, chercheurs et techniciens de l'IRSN gardent un œil expert sur le CNPE de Cattenom. Un réseau de télé-surveillance automatisé permet la transmission en temps réel de résultats de mesures, pouvant ainsi donner l'alerte

en cas d'élévation inhabituelle de la radioactivité autour de la centrale.

Surveillance en continu du débit de dose gamma ambiant par balise Téléray, surveillance quotidienne des aérosols, surveillance des denrées à l'aide de prélèvements mensuels de lait et de blé effectués dans une ferme à proximité de Cattenom, etc.: telles sont les missions des professionnels de l'IRSN. En outre, le dialogue avec le CNPE est constant pour assurer toujours plus de sécurité. Enfin, le bilan radiologique 2008 est en ligne sur notre site.

www.irsn.org



Le chiffre

20 000

C'est le nombre annuel minimum de mesures de contrôle et de surveillance de l'environnement effectués par EDF et dont les résultats sont soumis au contrôle de l'ASN pour le seul site du CNPE de Cattenom.

Bilan de l'ASN

31 inspections en 2008



En 2008, l'ASN a réalisé 31 inspections (dont 12 inopinées) sur le site du CNPE de Cattenom. Comme chaque année, l'une des inspections de l'ASN portait sur le respect de l'arrêté ministériel du 23 juin 2004 qui régit les rejets de la centrale nucléaire de Cattenom. Lors de cette dernière, les inspecteurs étaient accompagnés d'un laboratoire indépendant d'EDF qui a procédé à des prélèvements d'échantillons dans des piézomètres permettant la surveillance des eaux souterraines et des eaux pluviales, dans les bassins des tours aéroréfrigérantes et dans des bacs de rétention. Les

inspecteurs de l'ASN ont demandé au site de corriger trois écarts mineurs relevés lors de cette inspection. L'ASN a en outre demandé à EDF, début 2008, de renforcer les dispositions prises en matière de prévention de la légionellose. Des légionelles sont en effet susceptibles de se développer dans les grandes tours aéroréfrigérantes du site de Cattenom. En 2009, l'ASN mènera à nouveau environ 25 inspections sur la centrale et contrôlera les trois arrêts de réacteurs pour rechargement.

Plus d'infos : www.asn.fr

Distribution d'iode

Mode d'emploi

La probabilité de survenue d'un accident grave conduisant à des rejets radioactifs est très faible, mais en cas de rejets dans l'atmosphère, l'iode radioactif constituerait l'élément à risque le plus important pour la population. L'iode radioactif peut en effet entraîner une augmentation du risque de cancer de la thyroïde, notamment chez les personnes les plus sensibles (enfants de moins de 18 ans et femmes enceintes). Cependant, il existe un moyen de protection simple et efficace pour éviter que la thyroïde ne fixe l'iode radioactif : la saturer par une prise d'iode stable. Ingérée entre 6 heures avant le rejet (quand celui-ci est prévisible) et jusqu'à 3 heures après, l'iode stable offre une protection contre le cancer de la thyroïde supérieure à 90 % : c'est la raison pour laquelle il convient de respecter les consignes d'ingestion diffusées par la Préfecture qui, à partir des expertises de sûreté nucléaire, détermine la période de plus grande efficacité au regard de l'heure des rejets.

Avant la fin du printemps, un courrier nominatif sera adressé à tous les habitants résidant dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale de Cattenom, soit tous les foyers présents dans un rayon de 10 km autour de l'installation nucléaire. Ce courrier sera accompagné d'un bon de retrait permettant de récupérer une boîte de comprimés d'iode en pharmacie. Vous trouverez également à l'intérieur de cette boîte une notice simple et imagée décrivant le mode d'utilisation des comprimés, la posologie à respecter suivant l'âge ainsi que des consignes de protection en cas d'incident. Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, une boîte de comprimés leur sera envoyée à partir de décembre 2009.

À noter : la prise des pastilles d'iode ne peut intervenir que sur décision du Préfet. Cette distribution est réalisée à titre uniquement préventif. Enfin, en cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre pharmacien, il saura répondre à toutes vos questions.

Composition de la CLI

Plus de représentants au service de l'information

Afin d'adapter son fonctionnement au décret du 12 mars 2008 renforçant le cadre juridique des différentes Commissions locales d'information de France, la CLI du CNPE de Cattenom a modifié sa composition depuis l'été 2008. En effet, viennent désormais s'ajouter aux représentants du Conseil Général, de la Sécurité civile, du Parlement, du monde associatif et d'organisations syndicales les membres des communautés de communes ou d'agglomérations présentes dans le périmètre du PPI (Plan d'Intervention Particulier) du CNPE. Au nombre de quatre, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) représentés permettent ainsi aux 38 communes de la zone s'étendant à 10 km autour de la centrale de participer aux activités de la CLI. S'ajoutent également aux nouveaux membres de la Commission un représentant de l'ordre des médecins ainsi que deux nouvelles associations de protection de l'environnement. Enfin, sachez que l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et l'exploitant (CNPE et EDF) assistent également – avec voix consultative – aux séances de travail de la CLI.

Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Conseiller Général du canton de Yutz ■ **René Baryga**, Conseiller Général du canton de Cattenom ■ **Michel Bender**, représentant de la CFDT ■ **Claude Bitte**, Président de la 6^e Commission du Conseil Général de la Moselle ■ **Guy Blaise**, représentant du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Jean-Marie Blanchet**, Conseiller Général du canton de Sierck-les-Bains ■ **Stéphane Dupré La Tour**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Maire de Fixem ■ **Lionel Fourny**, Directeur général des Services départementaux ■ **Colonel Franz**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Gaël Gaudouen**, Directeur du SIRACE-DPC ■ **Anne Grommerch**, Députée de la circonscription de Thionville-Est ■ **Gérard Guerdner**, Maire de Rodemack ■ **Marie-Laurence Herfeld**, représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Corinne Hubert**, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle ■ **Didier Holz**, représentant de la CFTC ■ **Pierre Jacques**, Maire de Boust ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, Maire de Manom ■ **Jackie Lagrange**, Adjoint au Maire de Basse-Ham ■ **Jean-Pierre La Vaullée**, Conseiller Général du canton de Metzervisse ■ **Alain Lemal**, Adjoint au Maire de Terville ■ **Philippe Leroy**, Président du Conseil Général de la Moselle, Sénateur de la Moselle ■ **Alain Liger**, délégué territorial de l'ASN ■ **Pascal Lignères**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Boris Loukacheff**, représentant de la CGC ■ **Josiane Madelaine**, Conseillère Régionale ■ **François Marzorati**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Bertrand Mertz**, Conseiller Général du canton de Thionville-Ouest, Maire de Thionville ■ **Charles Meyer**, Adjoint au Maire de Yutz ■ **Jean Oury**, représentant de l'Institut européen d'Écologie ■ **Michel Paquet**, Président de la Communauté de communes de Cattenom et environs (CCCE), Maire de Zoufftgen ■ **Marcel Philippon**, représentant de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ■ **René Pint**, représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Bernard Py**, représentant de l'Association pour la sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Isabelle Rauch**, Conseillère Générale du canton de Thionville-Est ■ **Eliane Romani**, Adjointe au Maire de Thionville ■ **Michel Schibi**, représentant de la commune de Cattenom ■ **Willy Seiwert**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Roussy-le-Village ■ **Christian Speiss**, représentant de la CGT ■ **Laurent Steichen**, représentant de la Communauté de communes des Trois Frontières ■ **Gérard Theis**, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Régine Vançon**, membre de la Commission Énergie du Conseil économique et social de Lorraine ■ **Jean Wagner**, Maire de Gavisse